

Avis de constitution

SOCIETE « KHALUX IMMOBILIER »

Siège ABIDJAN COMMUNE DE COCODY ABATTA LOT  
400 ILOT 41, Lot 400, Ilot 41

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 24/09/2025 reçus par Me KOUASSI Kangah Céline,, et enregistrés au CEPICI le 14/10/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KHALUX IMMOBILIER »

Objet : La promotion immobilière, la construction de bâtiments ;

Agence immobilière ;

La vente, L'acquisition de tous terrains et immeubles bâtis ou non bâtis situés en Côte d'Ivoire ;

L'administration et l'exploitation, par location ou autrement des biens sus désignés ;

L'entretien et, éventuellement, l'aménagement de ces biens, et généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;

La recherche de financement intérieurs et extérieurs ;

Toutes opérations financières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement ;

Tous placements de capitaux, sous toutes formes, y compris la souscription et l'acquisition de toutes actions et obligation, parts sociales et en général, toutes opérations pouvant se rattacher, directement et indirectement, à l'objet social, en tous pays ;

La Mise en commun de tous moyens et concours pour participer à toutes opérations mobilières et immobilières ;

La prise de participation sous toutes ses formes,

dans toutes entreprises et sociétés ivoiriennes ou étrangères, ayant un objet similaire ou connexe ou par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement,

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, financières, industrielles ou autres se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus énoncés de la société ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Et pour la réalisation de l'objet social :

L'Emprunt de toutes sommes et en garantie, l'affectation hypothécaire ou le nantissement de tout ou partie des biens sociaux.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COMMUNE DE COCODY ABATTA LOT 400 ILOT 41, Lot 400, Ilot 41

Dirigeant(s) M DIOMANDE AHMED SEKOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11570 du 17/11/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°70926/GTCA/RC/2025 du 17/11/2025

